

# La lettre

Envoyé électronique réservé aux adhérents —

Mars 2009

**Fédération des enseignants documentalistes de l'Education nationale**

## EDITO

*2009, date anniversaire à double titre :*



### Agenda

12 février : ANLCI (Lyon) : table ronde et comité consultatif au titre de la FADBEN en préparation de la conférence de Belém (Brésil).  
13, 14, 15 février : formation des documentalistes de Sibiu (Roumanie).  
23 février : réunion IABD à Paris.  
5 mars : CA du CFI à Paris.  
12 mars : Formation des professeurs documentalistes à l'IUFM de Limoges  
14 et 15 mars : Réunion du Bureau National à Paris.  
13—15 mars : Participation de l'ADBN Aix-Marseille au Colloque Education et Devenir, à Marseille.  
18 mars : réunion ERTÉ « Culture de l'information et curriculum documentaire » à Lille.  
18 mars : Intervention de la FADBEN sur la mise en pratique des savoirs scolaires en information-documentation à Reims dans le cadre des journées associatives de la FADBEN.  
21 mars : Assises de la pédagogie « changer l'école avec les enseignants » du CRAP à Paris.  
27 et 28 mars : Forum des enseignants à Roubaix.  
1er avril : Intervention de la FADBEN mise en pratique des savoirs scolaires en information-documentation à Troyes dans le cadre des journées associatives de la FADBEN.  
2, 3 et 4 avril : Journées professionnelles de l'ANDEP à Paris.

1989 : Lionel Jospin annonce la création du CAPES à Strasbourg durant le 1er congrès organisé par la FADBEN. Depuis vingt ans, la profession se montre à la hauteur d'un recrutement de haut niveau ; notre réflexion associative ainsi que celle des chercheurs et des professionnels de la documentation continue à progresser. Les orientations 2009, votées en comité directeur, nous engagent plus que jamais dans la volonté d'obtenir une parité pleine et entière avec les autres enseignants, de soutenir les travaux de l'ERTÉ, de poursuivre notre réflexion sur les apprentissages info-documentaires, de communiquer nos prises de position. 2009, année qui pourrait annoncer des changements : nouvelles épreuves au CAPES, nouveau cursus, réforme du lycée ? Et pourquoi pas, l'agrégation pour les enseignants documentalistes ?

Ne pas lâcher prise, c'est ce que nous faisons en continuant à interpeler les politiques pour essayer d'obtenir gain de cause pour l'égalité de traitement en ce qui concerne les HSE... C'est ce que nous expliquerons au cabinet du ministre, s'il nous accorde, enfin, une audience... C'est ce qui fait notre force, et nous permet chaque année de gagner de nouveaux adhérents... Merci à tous ceux qui nous soutiennent, à leur engagement, à leur foi en nos actions ; le bureau espère être à la hauteur de leurs attentes !

*Françoise Albertini*

### Comité Directeur du 17-18 janvier 2009

Le Comité a été précédé par un échange sur le thème de la formation en information-documentation, entre les participants et Nicole Clouet et Agnès Montaigne d'une part, et, d'autre part, avec Françoise Chapron sur l'évolution de la formation continue, des IUFM et les perspectives offertes par les nouveaux masters et la transformation du CAPES. Les académies présentes au Comité Directeur sont les suivantes :

=> **Académies représentées** : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Corse, Crétel, Dijon, Grenoble, , Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

=> **Académies non représentées** : Clermont-Ferrand, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Lille, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Poitiers.



## Nouveau Bureau

### PRESIDENTE

Françoise ALBERTINI

### VICES PRESIDENTS

Martine ERNOULT -

et

Thierry ADNOT

### TRESORIERE

Nicole CARDONA

### MEMBRES

Aurélie AILLET

Ivana BALLARINI-SANTONOCITO -

Christine BRUNER

Chantal LELIEVRE

Fanny MANAUDOU

Claudie SCHLOSSER

Elisabeth THIBAUDIN

Anna VICENTE

*Pour découvrir  
l'organigramme  
fonctionnel,  
cliquez ici.*

## Rapport moral 2008

L'année a été marquée par un rythme soutenu au niveau de nos actions et de la communication de ces actions. Nous avons sans cesse pensé en parallèle à formaliser nos idées et à les faire connaître.

Aussi, tout au long de ce rapport moral 2008, vous verrez que nous avons mis en œuvre les orientations votées en janvier dernier en conjuguant presque à tous les temps les trois verbes suivants : réfléchir, agir et communiquer.

Le thème de **réflexion**, cette année, a découlé tout naturellement des travaux initiés en 2007 sur les savoirs scolaires en information-documentation. Ce fut donc sur une problématique liée aux phénomènes informationnels, à leurs impacts sur les pratiques des jeunes, à leurs enjeux sociaux et éducatifs et à leurs incidences sur nos pratiques dans les CDI que nous nous sommes concentrés.

Cet axe de réflexion s'est pratiquement imposé à nous, non seulement parce qu'il s'inscrivait dans la logique de nos travaux précédents, mais aussi à cause du contexte général de l'évolution des modes de production, d'accès, de partage et d'échanges d'information.

La question qui s'est posée était de savoir ce que l'élève devait vraiment savoir et maîtriser et quelle proposition nous pouvions faire pour développer cette culture de l'information.

Il nous a semblé évident que nous ne pouvions évoluer dans une société en pleine mutation et travailler dans un nouvel environnement de travail sans nous préoccuper de la formation à apporter aux jeunes et du rôle que nous pouvions tenir. Le contexte était alors très « sensible » pour la profession et si l'on fait un flash-back sur l'ambiance dans laquelle a commencé l'année, on se souvient des tensions fortes provoquées par des déclarations de nos interlocuteurs institutionnels sur le positionnement du professeur documentaliste ; la partie s'annonçait donc difficile.

Néanmoins nous avions mandat de ne pas renoncer et de mettre tout en œuvre pour faire avancer les choses. C'est en termes de stratégie et comme force de propositions que nous avons avancé. Nous avons initié des démarches auprès d'associations, auprès des institutions ; du coup, nous avons suspendu le travail sur les notions au profit d'un gros effort de communication pour expliciter nos positions.

Le temps fort de notre **action** fut, bien entendu, le 8e congrès qui a permis de rassembler plus de 300 congressistes pour débattre sur le développement d'une culture de l'information dans l'enseignement secondaire. La qualité de l'organisation conduite conjointement par l'équipe de Lyon et celle du bureau national a été une réussite totale et nous a permis de relever un sacré défi.

D'autre part tous les intervenants ont su, à leur façon et dans leur champ de recherche, apporter un éclairage spécifique, parfois déstabilisant, et susciter, en conséquence, des débats intéressants. Comme à chaque congrès, on a le sentiment de s'être nourri intellectuellement et c'est un temps de formation que tout enseignant n'a pas la chance de vivre. Que tous les participants soient remerciés ici et gageons qu'à l'issue de ce comité directeur, une nouvelle équipe se lancera dans l'aventure.

Et pour affirmer nos positions, nous avons choisi de rédiger un argumentaire sous diverses formes et de le diffuser à différents interlocuteurs professionnels, institutionnels et politiques : par exemple, le **Manifeste** afin de consolider le rôle du professeur documentaliste dans la formation des élèves à la culture de l'information, le module de formation en information-documentation en lycée que nous avons présenté à Monsieur De Gaudemar, chargé de mission pour la réforme du lycée, notre contribution lors de la consultation sur les nouveaux programmes de collège, l'intervention sur l'impact des médias sur les jeunes lors de l'audition par le sénateur Assouline; des communications faites au colloque de l'ERTé, aux rencontres de Savoirs-CDI, au Conseil d'orientation du CLEMI, dans le réseau Rénadoc de l'enseignement agricole.

Toute cette dynamique globale a eu pour objectif de suivre la ligne que nous nous étions fixée : celle de promouvoir la formation de l'élève.

La stratégie de **communication** a été sans doute plus offensive parce que nous avons non seulement poursuivi l'action au sein de l'intersyndicale mais aussi interpellé les politiques. Nous n'avons pas obtenu satisfaction en intersyndicale à notre demande d'audience au ministère. Devons-nous pour autant renoncer à ce type de démarche ? Devons-nous engager une démarche associative auprès du cabinet du président de la république ? Par ailleurs, la diffusion aux députés et sénateurs d'un texte pour demander une égalité de traitement pour les HSE nous a semblé être un moyen pour attirer l'attention des instances de décision pour tenter de lever cette injustice. Nous avons investi un terrain qui l'a été précédemment et qui doit l'être à nouveau et régulièrement.

Enfin, des points d'inquiétude subsistent à différents niveaux et notamment au niveau des postes où les moyens ne couvrent plus les besoins, et nous suivons de près les problèmes rencontrés depuis la rentrée ; dans certaines académies, il n'y a plus un professeur certifié en documentation dans chaque CDI.

Réfléchir, agir et communiquer, c'est aussi rendre plus visibles nos idées. Pour cela nous avons souhaité une évolution de nos propres outils de communication qui ont subi de belles améliorations tant du point de vue technique qu'esthétique : rubriquage du site, liste d'échanges entre associations académiques, nouvelle maquette du Médiadoc et La Lettre relookée, devenue électronique ; je n'oublie pas non plus la campagne de diffusion de toutes nos prises de position et notamment lors de la consultation des programmes de collège, de la parution du manifeste.

Je voudrais souligner les efforts faits par toute l'équipe du bureau national qui s'est donnée à fond sur tous les fronts, a assumé ses engagements sur tous les dossiers car nous n'avons renoncé à aucun des objectifs fixés. Je salue leur investissement personnel, leur esprit d'équipe et leurs compétences.

*Françoise ALBERTINI, présidente*

## Les orientations 2009

### AXE 1 : RÉFLEXION PROFESSIONNELLE

La Fadben réfléchira à la mise en place d'une évaluation diagnostique des connaissances et des compétences des élèves en information-documentation.

Elle s'investira dans le développement des connaissances et des compétences professionnelles des professeurs documentalistes.

Elle amorcera, par le relais des Adben, un travail de collecte des pratiques pédagogiques actuelles.

### AXE 2 : DÉFENSE DE NOTRE IDENTITÉ ENSEIGNANTE

La Fadben mènera une réflexion sur le métier et ses conditions d'exercice, et elle veillera au respect de l'orientation pédagogique de la profession.

Elle militera pour le maintien dans les CDI de professeurs certifiés en documentation et pour le recrutement par un CAPES de documentation.

L'association continuera à interpeller les instances politiques pour obtenir l'égalité professionnelle avec les autres enseignants.

### AXE 3 : VIE ASSOCIATIVE, OUVERTURE ET COMMUNICATION

Elle sera attentive au déroulement des réformes dans l'enseignement et fera part de ses réactions et de ses propositions.

Elle développera de nouvelles opérations de communication pour promouvoir la culture de l'information.

Elle veillera à donner une meilleure visibilité nationale et internationale à ses travaux.

## HSE Suite

### Brèves

#### ♦ Textes officiels :

Les textes officiels de l'année 2009 publiés au BO depuis janvier sont disponibles sur le site à l'adresse suivante : <http://www.fadben.asso.fr/spip.php?article68>

#### ♦ Publications :

Nous informons nos lecteurs que l'*ouvrage « Politique documentaire et établissement scolaire »* vient de faire l'objet d'une réédition aux éditions de l'ADBS.

Après un dernier pointage des questions posées au gouvernement par les députés et sénateurs concernant le dispositif des HSE dont nous ne bénéficiions toujours pas, il apparaît que 5 sénateurs ont alerté le gouvernement (Haute-Vienne, Nord, Marne, Haute-Vienne, Drôme). Les députés, au nombre

de 31, dont le dernier en date du 10 mars 2009 (Nord, Rhône, Orne, Ille-et-Vilaine, Haute-Vienne, Marne, Alpes Maritimes, Var, Creuse, Corrèze, Isère, Haute-Savoie, Savoie, Hérault, Vaucluse, Drôme) ont également alerté le gouvernement par des questions écrites à l'assemblée nationale.

A suivre...

## Accompagnement éducatif et rémunération

La revalorisation du montant de la rémunération horaire de l'accompagnement éducatif à "30€" pour les professeurs documentalistes comme l'annoncent les textes parus au Journal officiel du 21 janvier\*, au lieu "des HSE" 36,88€ pour les autres professeurs certifiés, ainsi que la défiscalisation "à laquelle cette rémunération ne donne pas droit", ne correspondent pas à notre demande légitime.

Il n'est pas possible de se satisfaire de l'aberration qui consiste à nous conforter, nous, professeurs documentalistes, enseignants certifiés, dans une inégalité de traitement.

**La Fadben réitère sa demande d'égalité de rémunération pleine et entière.**

"\*Référence" : Arrêté du 21 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 30 janvier 1996 fixant le montant de la rémunération servie aux personnes assurant les études dirigées.

Décret n°2009-81 du 21 janvier 2009 relatif à la rémunération de certains services accomplis par diverses catégories de personnels de l'éducation nationale.

## Compte rendu du Comité consultatif de l'ANLCI, 12 février 2009

L'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme), est un partenaire de la Fadben ; nous sommes membres de son « Comité consultatif » qui a lieu 1 fois par an.

Ces réunions sont l'occasion d'apprécier une méthode de travail qui ne peut que nous intéresser car elle s'appuie sur le réseau et met en lumière les pratiques qui, sur le terrain, se révèlent efficaces pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. L'agence diffuse et publie sur des supports diversifiés l'état de ses travaux. Ceux-ci (brochure, lettre, livre, DVD...) sont listés et téléchargeables à partir du site : <http://www.anlcifr/>

Cette démarche s'accompagne du souci de faire se rencontrer les différents partenaires, de leur permettre au moins une fois par an d'échanger, de se faire connaître et de diffuser sur des thématiques particulières.

Pour lire le compte rendu dans son intégralité : <http://www.fadben.asso.fr/spip.php?article68>

## Compte rendu de la réunion de l'IABD, 23 février 2009

Issue de l'action collective des associations d'archivistes, bibliothécaires et documentalistes lors de la préparation de la loi DADVSI sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, l'IABD (l'Interassociation Archives Bibliothèques Documentation) regroupe 17 associations, dont la FADBEN.

Les actions qu'elle mène sont principalement orientées vers le projet de loi HADOPI (Création et Internet), mais concernent aussi d'autres questions, comme la préparation du Livre Blanc « Archives, bibliothèques et documentation, acteurs de la chaîne numérique ».

La FADBEN, invitée le 23 février à la réunion annuelle de l'IABD, vous propose à travers ce compte rendu de découvrir le champ d'action de l'interassociation, les différents axes de travail, ainsi que le calendrier pour l'année 2009.

Pour lire le compte rendu dans son intégralité : <http://www.fadben.asso.fr/spip.php?article68>

## Bilan de la formation des professeurs documentalistes Sibiu 13/14/15 février 2009

### Brèves

#### ♦ Publications :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la **parution des Actes du Congrès organisé par la FADBEN à l'ENS Sciences à Lyon, les 28-29-30 mars 2008.** Vous y retrouverez les contributions des intervenants présentées, après les allocutions et les conférences d'ouverture, selon les 3 axes de la problématique choisie.

La FADBEN présente ses excuses aux contributeurs dont les bibliographies ont été publiées erronées ou dont le nom a été omis. Le sommaire des Actes ainsi que les bibliographies rétablies sont disponibles sur le site de la FADBEN.

<http://www.fadben.asso.fr/spip.php?article64>

#### ♦ Adhésions :

Deux nouvelles adhésions internationales venant de lycées français en Espagne, preuve que notre action est appréciée même à l'international.

**Marie-Dominique Le Guillou et Chantal Lelièvre de l'association Adben Bretagne et du bureau national de la Fadben ont assuré une formation de 3 jours auprès de 21 responsables de CDI du département de Sibiu les 13, 14 et 15 février 2009.** Cette formation avait pour objectif de préparer les stagiaires roumains à rédiger un projet de politique documentaire et à former les élèves à la culture de l'information dans leurs établissements.

Un premier échange avec ces stagiaires a permis de mesurer l'hétérogénéité des profils professionnels de ces nouveaux venus dans le métier (bibliothécaires, professeurs de diverses disciplines, exerçant quelques heures ou à temps plein le métier, titulaires ou non d'un master de documentation).

De même, les établissements où ils exercent présentent des caractéristiques différentes : des grands lycées de plus de mille élèves, des établissements regroupant des élèves de la maternelle au lycée, en passant par les écoles de métier, des collèges entre 90 et 600 élèves regroupant éventuellement la maternelle et le primaire. L'entrée de la formation par la politique documentaire a mis rapidement en lumière les différences entre la situation française et la situation roumaine.

Il est très clair que les ambitions assignées aux CDI du département de Sibiu et à leurs responsables sont plus larges que celles assignées aux CDI et aux professeurs documentalistes en France, notamment en milieu rural. Le CDI s'adresse à des élèves

de niveaux très variés d'une part et son responsable doit aussi avoir un rôle éducatif et culturel pour toute la communauté rurale d'autre part. C'est en effet souvent le seul lieu de culture aménagé et rénové dans ces territoires.

Pour cette raison sûrement, la dimension d'animation culturelle a été survalorisée par rapport à la dimension formation et gestion. Peu de CDI disposent d'un logiciel de gestion et de recherche documentaire. La formation à la culture de l'information est quasi inexistante.

Pendant ces 3 jours, nous avons travaillé à l'ébauche d'un projet documentaire adapté à chaque situation. Les stagiaires ont bien compris le rôle qu'ils pouvaient jouer dans ce domaine et ils ont proposé dans l'ensemble des axes adaptés aux caractéristiques de leur établissement et de leur environnement local. Nous avons cependant recadré ces projets en dégageant avec eux des objectifs documentaires qu'ils pouvaient poursuivre pour mieux asseoir leur fonction pédagogique.

Le rôle pédagogique est l'un des points qui a été analysé mais qui mériterait des prolongements, tant cette façon de travailler était nouvelle pour beaucoup de stagiaires.

Nous n'avons pas abordé la gestion informatisée du fonds documentaire qui rendrait de grands services aux professeurs documentalistes roumains en raison des manques dans ce domaine. C'est un aspect sur lequel il faudrait se pencher pour que la pédagogie de l'information joue pleinement son rôle auprès des utilisateurs des CDI.

[Cliquez ici pour lire la suite...](#)

### Contacts nationaux : Présidente, Françoise ALBERTINI

BUREAUX PARISIENS : 25, rue Claude Tillier—75012 PARIS

*En l'absence de secrétariat, toutes les demandes sont traitées par courriel.*

Mél : [fadben@wanadoo.fr](mailto:fadben@wanadoo.fr)

**Contenu éditorial : les membres du Bureau National**

Maquette et réalisation : Anna Vicente

Retrouvez-nous sur le web :  
<http://www.fadben.asso.fr>